



COMMUNIQUÉ

DU COMITÉ D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

LUANDA (RÉPUBLIQUE D'ANGOLA)

(PAR VIDÉOCONFÉRENCE)

7 AOÛT 2024

-
1. Conformément aux dispositions de l'annexe 2 du Protocole de la SADC sur la finance et l'investissement (FIP), le Comité d'évaluation par les pairs (le Comité), composé des ministres chargés des Finances et de l'investissement et des Gouverneurs des banques centrales, a tenu une réunion virtuelle accueillie par la République d'Angola le 7 août 2024 afin d'atteindre les objectifs suivants :
- (i) faire le point des progrès accomplis par chaque État membre dans la mise en œuvre du cadre de convergence macroéconomique de la SADC ;
 - (ii) examiner les progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité à ses réunions précédentes notamment les réformes structurelles et politiques, ainsi que les décisions et instructions du Comité à l'intention du Secrétariat de la SADC.
 - (iii) déterminer les risques et les possibilités pour les perspectives économiques de la région et concevoir des mesures stratégiques pour atténuer les risques ;
 - (iv) Examiner les rapports des missions d'évaluation par les pairs entreprises en République du Botswana, en République de Namibie et en République Unie de Tanzanie au cours de la période 2023/2024 ; et
 - (v) Approuver le calendrier révisé des États membres devant faire l'objet d'une évaluation par les pairs (2024-25 à 2026-27).

2. Le Comité a noté qu'au cours de la période considérée, 2018-2023, la région a évolué dans une économie mondiale ralentie, des conditions monétaires et fiscales plus strictes, et des risques accrus de viabilité de la dette. Un environnement altéré par la persistance des effets de la pandémie de COVID-19, et l'intensité des tensions géopolitiques à l'échelle régionale et internationale.
3. En Afrique australe et dans les régions avoisinantes, la production agricole, la production d'électricité et le tourisme ont souffert avec la crise climatique et les conditions météorologiques extrêmes. L'instabilité politique dans le monde a eu des conséquences négatives dans la région où les prix des produits de base ont augmenté.
4. Ces chocs ont contribué à l'instabilité macroéconomique dans la région, notamment en creusant les déficits budgétaires, en abaissant de façon considérable les réserves internationales, en dépréciant les taux de change et en contribuant à l'envolée de l'inflation et de la dette extérieure. En conséquence, les prix de l'énergie, des engrais, de la nourriture et d'autres produits de base sont restés supérieurs aux prix durant la période avant COVID-19.
5. Le Comité a noté que pour remédier à la situation, les États membres continuent de mettre à exécution des politiques et mesures pour relancer l'économie, renforcer la résistance aux externalités mondiales et aux effets négatifs du changement climatique ; et pour tenir le rythme dans la course aux objectifs de la convergence macroéconomique. Par ailleurs, les États membres ont avancé dans la mise en œuvre des recommandations émises lors des réunions précédentes du Comité.
6. Le Comité a exprimé son inquiétude face à la chute de la production agricole qui a entraîné des pénuries alimentaires, l'inflation des prix alimentaires et la hausse de l'insécurité alimentaire. En conséquence, bien qu'ils aient affiché des signes de reprise et une légère amélioration en 2023, tous les États membres n'étaient pas encore en bonne voie pour atteindre la plupart des cibles de convergence macroéconomique en 2022.
7. Le Comité a examiné et approuvé les rapports de mission et les réformes structurelles et politiques recommandées pour la République du Botswana, la République de Namibie et la République Unie de Tanzanie et a salué l'engagement des autorités des trois États membres à mettre en œuvre les recommandations des rapports de mission d'évaluation par les pairs.
8. Le Comité a félicité la République d'Angola, la République de Zambie et la République du Zimbabwe pour avoir entrepris les évaluations par les pairs de la République du Botswana, de la République de Namibie et de la République unie de Tanzanie, respectivement.
9. Le Comité a également salué la République d'Afrique du Sud, la République d'Angola, le Royaume d'Eswatini, le Royaume du Lesotho, la République de Madagascar, la République du Malawi, la République de

Maurice, la République du Mozambique, la République de Zambie et la République du Zimbabwe pour avoir continué à mettre en œuvre le Cadre de convergence macroéconomique et les recommandations formulées lors des précédentes évaluations par les pairs.

10. Le Comité a approuvé le calendrier des prochains États membres qui feront l'objet d'évaluations les pairs en 2024/25, à savoir : la République démocratique du Congo par le Royaume d'Eswatini, la République de Zambie par la République de Madagascar et la République d'Angola par la République du Malawi.
11. Le Comité a exprimé sa gratitude envers la République d'Angola pour avoir accueilli la réunion du Comité d'évaluation par les pairs.

Luanda (Angola)
7 août 2024